

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 9 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Avril 1884.

COMITÉ MONARCHISTE.

A la veille des élections municipales, le Comité monarchiste de Maine-et-Loire rappelle aux Électeurs l'importance extrême de ce scrutin d'où doit sortir l'administration de toutes les communes de France, pour quatre ans, d'après la loi nouvelle.

Que partout les Conservateurs s'unissent et engagent résolument la lutte contre les partisans d'un régime qui, après avoir opprimé la liberté des pères de famille, attaqué sans relâche la religion et ses ministres, aboutit à la ruine du pays par ses traités de commerce désastreux pour l'agriculture et l'industrie, — par ses prodigalités budgétaires, — par ses guerres lointaines.

Le Comité monarchiste aidera les candidats conservateurs de tout son pouvoir, avec ses ressources et l'appui des journaux dont il dispose.

Que nul ne s'abstienne, que dans toutes les communes on s'organise, et de récents exemples démontrent que le succès peut couronner les efforts combinés de toutes les bonnes volontés.

Chronique générale.

LES VŒUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Les journaux officiels supplient les conseils généraux de ne point se mêler à l'agitation révisionniste, leur rappelant d'ailleurs que la loi interdit aux assemblées départe-

mentales d'émettre des vœux politiques.

Pour porter au comble cet amour inattendu de la stricte légalité, il ne nous manque plus que de voir le Conseil d'Etat mis en demeure d'annuler les vœux en faveur de la révision.

Assurément, la logique exigerait cette sottise gouvernementale.

Mais la logique a-t-elle jamais existé dans un conseil de ministres républicains?

Des faits ne sont pas si loin de nous qui montrent la désinvolture admirable des politiciens opportunistes.

N'avons-nous pas vu annuler des vœux qui contraignaient le gouvernement, — ceux contre l'expulsion des congréganistes, contre la laïcisation des écoles, en faveur de l'amnistie, contre la réforme de la magistrature, — tandis que le gouvernement se gardait bien de déferer au Conseil d'Etat les vœux en sens contraire sur les mêmes choses?

En résumé, les vœux se divisent en agréables et désagréables à la politique du gouvernement.

Les premiers sont les bienvenus, les autres méritent l'annulation.

C'est de la malhonnêteté gouvernementale au premier chef, mais M. Ferry s'en soucie comme d'un des mensonges qu'il débite du haut de n'importe quelle tribune.

A cette heure, le gouvernement louvoie.

Il n'oserait pas annuler des vœux sur la révision que le cabinet a annoncée pour la rentrée des Chambres.

Mais, comme il tient fort peu à cette révision, — les opportunistes ayant actuellement toutes les satisfactions personnelles, — il serait très-mortifié d'être poussé en avant par une manifestation des conseils généraux.

Tel est le mot de la situation. Voilà le secret des supplications des journaux officiels.

Quant à nous, étant donné que nous vivons à une époque anormale où tous les principes sont mis sens dessus dessous, nous sommes d'avis qu'il ne faut pas laisser passer aucune occasion de manifester contre le gouvernement opportuniste.

Nous supplions donc, à notre tour, les

conseils généraux de ne pas se laisser intimider.

Un vœu n'est pas affaibli par cette solennelle bévue qu'on appelle l'annulation.

Conseillers conservateurs, émettez des vœux énergiques contre tous les actes mal-faisants du gouvernement que préside M. Jules Ferry.

L'opinion publique a besoin d'être secourue.

Secouez-la.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Ce n'est pas sans de vives préoccupations que le gouvernement voit approcher le moment où les électeurs auront à renouveler les conseils municipaux. Les informations transmises par les préfets sont, assure-t-on, de nature à lui faire appréhender un réveil du bon sens public, aussi les feuilles ministérielles se montrent-elles disposées à faire la part du feu et à accepter comme un succès l'entrée dans les conseils de leurs adversaires, pourvu que ceux-ci siègent à gauche.

Intransigeants, autonomistes, anarchistes trouveront grâce devant la République française, qui ne demande que l'exclusion des conservateurs non républicains.

Cet ostracisme révèle bien de quel côté on inspire le plus de crainte. Sans doute le journal opportuniste engage les électeurs à choisir de préférence ses amis, mais le point important pour elle est d'exclure les monarchistes auxquels elle dénie le droit de se dire conservateurs. C'est un point sur lequel nous jugeons superflu de discuter. Nous savons bien aussi qu'il y a, parmi les républicains, des hommes modérés et conservateurs, mais outre que toutes les fois qu'ils posent leur candidature, les électeurs républicains les repoussent, ne savons-nous pas que le gouvernement actuel est le premier à les combattre. M. Paul Leroy-Beaulieu n'en a-t-il pas fait, il y a quelques semaines, l'expérience? Les électeurs républicains conservateurs n'ont-ils donc de choix à faire que parmi les radicaux plus ou moins accentués, et les communes qui ont vu leurs finances gâchées par les municipalités radi-

cales seront-elles obligées de leur confirmer un mandat dont elles ont mésusé? Sans doute, disent les journaux ministériels « La République avant tout. » Nous avons plus de confiance dans le bon sens des populations et nous pensons que, pour elles, le mot d'ordre sera: Avant tout, la France!

Pendant que le ministre des affaires étrangères de la République est tout à l'organisation de sa « République des paysans », les ministres des affaires étrangères des autres États de l'Europe organisent, eux, une formidable ligue monarchique dans le but de reconstituer la carte des grandes agglomérations politiques et des grands débouchés commerciaux au profit des seuls alliés, des seuls associés de cette œuvre, d'où la République est naturellement exclue.

On s'occupe peu, en France, des questions étrangères. Tout entiers aux dangers immédiats qui les menacent, les citoyens français ne songent qu'à se préserver des plus redoutables conséquences de la politique follement démagogique des démocrates qui nous gouvernent.

L'étranger profite de cette situation; et c'est bien naturel!

Le Journal des Débats a cru devoir exposer, dans un long article, l'entreprise diplomatique de M. de Bismark et mettre en relief les résultats produits par le remaniement des alliances qu'il a groupées.

Il résulte de cette étude que l'œuvre de M. de Bismark a tendu à constituer puissamment une Europe monarchique et à chasser la France de l'Europe pour ainsi parler; c'est-à-dire à en faire une étrangère à l'égard des autres nations.

On donne comme certain que le rappel subit de l'amiral Courbet a été dû au refus formel qu'aurait fait l'honorable officier général de prêter la main à quelques tripotages genre Roustan, Ellias et C<sup>ie</sup>, imaginés par la maison Ferry.

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLYS.

XV. — LA BARONNE (suite).

Il était à bout de force et de courage. Un sanglot lui montait à la gorge. Des larmes allaient jaillir de ses yeux. Il s'accouda sur le bureau, la tête enfoucie dans ses deux mains, comme ne voulant plus rien entendre, ni rien voir.

La digne sœur de Moralès en profita pour encaisser dans son sac de voyage la rançon qui venait de payer sa retraite.

Ses yeux se reportèrent vers le vieillard. Il n'avait pas bougé, il ne bougerait pas tant qu'il la sentirait encore là.

Intimidé par cette résolution, par cette douleur, elle allait enfin s'éloigner. Le rôle imposé par son frère lui revint en mémoire. Elle ne pouvait pas s'en aller ainsi.

— Excusez mon insistance, reprit-elle avec effort, mais il faut cependant que je le déclare, nous avions des droits...

Van Leys se redressa, superbe d'indignation: — Des devoirs! répliqua-t-il, vous les avez

méconnus l'un et l'autre. Plus rien de commun entre nous!... Plus un mot!...

Et comme elle osait parler encore:

— Mais ne voyez-vous donc pas ce que je souffre!... A votre tour, voulez-vous me tuer!... Ah! je vous en conjure, je le veux... partez!

Il lui désignait la porte. En ce moment, du dehors, on y frappa.

— Entrez! fit-il, heureux d'une intervention qui semblait devoir clore ces écourants adieux.

Le valet de chambre parut, tenant en main le plateau d'argent traditionnel. Il apportait à son maître, qui déjà reprénait possession de lui-même, une carte de visite.

A peine le baron y eut-il jeté les yeux:

— Trévelec!... s'écria-t-il, ah! qu'il soit le bienvenu! qu'il vienne!

Mais, à l'aspect du visiteur qui se présentait, Van Leys ne put retenir un cri d'étonnement. Dans sa précipitation, le nom seul l'avait frappé. Il n'avait pas lu le titre. Ce n'était pas Armand; c'était son père, c'était le marquis.

La baronne aussi paraissait surprise, mais avec une nuance d'inquiétude et d'effroi.

Déjà ce terrible marquis de Trévelec, qui connaissait si bien toutes les belles personnes de son temps, s'avancait vers elle en la saluant avec son plus malicieux sourire.

On eût dit qu'ils se reconnaissaient.

XVI. — DIEGOS ET MAÏA.

Le marquis de Trévelec, dès le premier coup d'œil, avait approfondi la situation. Il interrompait une scène conjugale, et sa perspicacité le lui démontra sans peine, à la grande satisfaction du mari.

— Monsieur le baron, débuta-t-il, excusez-moi de me présenter ainsi. Je n'ai pas voulu m'en retourner en Bretagne sans vous avoir remercié, pour ma part, de la revanche offerte à mon fils Armand...

— C'est moi, répliqua Van Leys, qui vous suis reconnaissant de lui avoir permis de se consacrer à la défense de nos intérêts... Son rare mérite justifierait seul ma préférence... Il venait en outre de me sauver la vie, celle de ma fille...

Le père de Noémie continua, s'adressant à Joseph, son valet de chambre, que venait de rappeler un coup de sonnette:

— Préviens mademoiselle que M. le marquis de Trévelec et moi nous l'attendons ici... Va vite!

Puis, tout en désignant un siège au visiteur, il adressa ces quelques mots à la baronne:

— Voici bientôt l'heure du train... J'avais donné l'ordre qu'on attelât le coupé... Vous n'avez plus que quelques minutes!...

C'était un congé en bonne forme, mais signifié le plus naturellement du monde, avec une bon-

homie qui savait les apparences:

— Vous excuserez la baronne, monsieur le marquis... Une fête de charité réclame impérieusement son retour, ce soir même, à Trouville...

— Dont elle est la reine! ajouta galamment le vieux gentilhomme. Je regrette d'autant plus ce brusque départ qu'il me prive de l'honneur de faire ma cour... Une cour intéressée... Je projetais certaine requête...

— Pour moi?... fit-elle étonnée.

— Pour vous seule, chère madame...

Le baron s'empressa de mettre à profit cette ouverture:

— Noémie se fait attendre, dit-il. Je vais la chercher... Nous recevrons ensemble...

Et, trop heureux de pouvoir respirer à l'aise un instant, il sortit.

Déjà Trévelec s'était retourné vers la baronne. Il la regardait d'une façon singulière et qui, malgré la superbe assurance de la dame, ne laissait pas de lui causer un certain embarras.

— Je vous écoute, murmura-t-elle.

— Oh! pas ici! répondit-il.

— Où donc?... Quand cela, monsieur le mar-

quis?

— Je cherche, fit-il. Ah!... quelqu'un vous accompagnera-t-il jusqu'à la gare?

— Je ne le pense pas...

— Vous pourriez refuser, d'ailleurs, tout autre



Il est clair aujourd'hui que ce n'est pas, comme on l'avait dit, sur sa demande que l'amiral Courbet a été rappelé. Une phrase de son ordre du jour d'adieux est suffisamment explicite à cet égard : « Je comptais bien, a-t-il dit, vous conduire à Bac-Ninh ; cet honneur ne m'est point réservé. C'est avec un profond chagrin que je vous quitte. » Alors, pourquoi M. Courbet a-t-il été remercié ? Si l'on admet l'hypothèse des tripotages, il faut conclure ou que M. le général Millot s'est montré moins scrupuleux que l'amiral Courbet ou que la maison Ferry a renoncé à son petit commerce. Espérons que cette dernière version est la seule exacte.

Les *Tablettes* croient savoir qu'un conseil extraordinaire des ministres aura lieu samedi.

Tous les membres du cabinet qui sont absents de Paris en ce moment ont été prévenus avant-hier soir télégraphiquement.

M. Grévy, devant assister à cette réunion, ne quittera pas l'Elysée avant dimanche, même si la température devenait plus chaude.

Le service de la sûreté vient d'expédier un certain nombre d'agents à Marseille et à Nice au sujet d'une grosse affaire tenue secrète.

La proposition émise par l'Angleterre de la réunion d'une conférence européenne est le grand événement du jour. Le *National* croit savoir que, sur l'invitation du président du conseil, les ministres seront convoqués en conseil à l'Elysée samedi prochain afin de délibérer sur la réponse que le gouvernement de la République doit faire à la circulaire du Foreign-Office aux grandes puissances, relative à la réunion d'une conférence européenne chargée d'examiner s'il y a lieu d'apporter des modifications à la loi de liquidation de la dette égyptienne.

Une dépêche de Vienne dit que l'Autriche a déjà donné son adhésion à la proposition anglaise.

On annonce la mort, à Coutras (Gironde), de M. le docteur Lalanne, député républicain de la deuxième circonscription de Libourne.

#### LE BOUT DE L'OREILLE.

On lit dans la *Republique française* à propos de M. de Bismark :

« Quand il entend parler de régime parlementaire, de responsabilité des ministres, non plus devant l'Empereur, mais devant les députés du Reichstag, il ne peut s'empêcher de trouver que tout sera bientôt en péril, car il connaît les Assemblées, leurs divisions inévitables, leur tendance à faire prévaloir les intérêts particuliers sur les grandes vues générales. »

On voit que la *Republique française* n'a pas encore pardonné à la Chambre de s'être révoltée contre la dictature de Gambetta !

compagnon que moi...

— Mais... balbutia-t-elle, de plus en plus surprise.

— Un mot, poursuivit-il, suffira pour m'obtenir cette faveur...

— Quel mot ?

— Ce nom que vous croyez oublié, mais qui vous rappellera, je suppose, tout un monde de souvenirs...

Elle attendait, vaguement inquiète. Il s'était rapproché ; il se pencha, le sourire aux lèvres, et tout bas, le regard plongeant dans le regard :

— Mais ! fit-il, comme l'appelant par son nom.

La foudre tombant aux pieds de la baronne ne l'eût pas autrement impressionnée. Elle s'était redressée ; elle reculait, pâle, interdite, les yeux hagards et démesurément agrandis par l'effroi.

Il s'empressa de la rassurer du geste, et, reprenant ses grands airs de courtoisie aristocratique :

— Je n'attendais pas moins de votre bonté, conclut-il. On vient !... Remettez-vous... C'est convenu, n'est-ce pas ?

— Oui.

Depuis un instant déjà, le marquis ne parlait plus en sourdine. Il haussa tout à fait la voix pour être entendu au dehors :

— Agréez l'expression de ma gratitude !... Mais c'est une bonne fortune !... je l'accepte...

AU TONKIN. — *Hai-Phong*, 23 avril. — L'occupation de Thai-Nguyen est décidée. Des troupes de la brigade Négrier vont partir pour occuper cette position importante. Les canonnières remontent facilement le Song-Cau.

On télégraphie de Berlin, 22 avril :

« Le départ de l'empereur Guillaume pour Wiesbaden est retardé. L'état de sa santé est considéré comme très-grave et inspire à la famille impériale de vives inquiétudes. »

Le bruit a même couru hier soir à Paris que l'empereur Guillaume était à toute extrémité.

Rien n'est venu confirmer ce bruit.

On sait que l'Empereur est âgé de quatre-vingt-sept ans.

#### LA LOI DU 20 MARS 1883.

Monsieur le directeur, il y a un an, le gouvernement a obtenu des Chambres une loi rendant obligatoires celles des dépenses de l'instruction primaire qui jusqu'alors étaient simplement facultatives.

Députés et sénateurs adoptèrent cette loi sans y prendre garde et le public n'y attachait qu'un médiocre intérêt. Les républicains n'ont-ils pas répété sous toutes les formes que les municipalités doivent administrer à leur guise leurs affaires intérieures, demeurer maîtresses de leur budget et jouir librement du droit de n'être taxées que par elles-mêmes. Les gens qui ont prodigué ces belles déclarations pouvaient-ils avoir de mauvais desseins contre l'indépendance communale ? Une fois la loi promulguée, voici ce qu'on en a fait.

Dans la partie montagneuse de l'arrondissement de Bonneville (Haute-Savoie) se trouve une commune appelée *La Frasse*. C'est un petit village de 460 habitants dont les revenus ordinaires ne dépassent pas 650 fr. Le bureau de bienfaisance touche bon an mal an une dotation de 58 fr.

*La Frasse* avait une école qui suffisait à ses besoins ; mais les classes étaient contiguës au presbytère. Il y avait de quoi scandaliser M. Paul Bert. La municipalité fut mise en demeure de bâtir un groupe scolaire. Les plans dressés et le devis établi, la dépense fut évaluée à 33,000 fr.

C'était une rude charge pour un chétif budget. L'État promettait bien quelque chose ; mais il restait un trou à boucher ; le conseil municipal décida qu'une coupe serait faite dans les bois de la commune.

Le dossier partit pour Paris. Il était destiné à l'honneur de passer sous les yeux de deux ministres. Le ministre de l'instruction publique trouva les projets mesquins. Il les renvoya corrigés et considérablement augmentés. De 33,000 fr., la dépense était montée à 48,000.

En même temps le ministre de l'agriculture faisait savoir que, dans l'intérêt du

Et ces derniers mots, les expliquant au mari qui rentrait :

— Je remerciais, lui dit-il, madame la baronne, qui veut bien m'offrir la seconde place de son coupé jusqu'au boulevard... D'ici là, nous aurons le loisir de mieux nous entendre au sujet de la bonne œuvre à laquelle sa charité s'associe d'avance... Monsieur le baron n'y mettra pas empêchement, je l'espère... A mon âge, on n'est plus compromettant...

La réponse n'était pas douteuse ; elle ratifia, sans trop l'élucider, la situation que venait de conquérir notre habile diplomate. Il s'inclina devant Noémie :

— Mademoiselle Van Leys, je suppose ?

Et, comme elle lui rendait gracieusement son salut :

— Mon fils s'est permis de me parler de vous, mademoiselle, reprit-il, et votre seul aspect justifie ses éloges... C'est un vrai plaisir pour un vieillard tel que moi de saluer, en ces temps où la jeunesse n'existe plus guère que de nom, une vraie jeune fille, modeste, candide, simple et d'autant plus charmante qu'elle paraît l'ignorer...

Noémie, toute confuse de ce compliment, balbutia :

— M. Armand m'aura trop flattée... Il est si bon... Je lui dois tant...

Joseph venait d'annoncer que la voiture atten-

reboisement des montagnes, il s'opposait à la coupe de bois proposés.

Que faire en pareille occurrence ? S'abstenir était ce qu'il y avait de plus sage. Le conseil municipal le comprit et refusa d'entreprendre une dépense qu'il n'avait pas le moyen de solder. Il avait compté sans la loi du 20 mars 1883.

Le préfet inscrivit d'office la dépense au budget de la commune, contracta d'office un emprunt pour elle et, toujours d'office, on mit à la charge des contribuables, pour une période de 30 ans, le nombre de centimes nécessaires pour assurer le service des intérêts et l'amortissement de l'emprunt.

Ne croyez pas que ce soit un fait isolé. A quelques lieues de la Frasse, dans l'arrondissement de Thonon, on rencontre la commune d'*Abondance*. Ce nom est trompeur. *Abondance* n'est pas riche. Elle est, comme la plupart des communes de la Haute-Savoie, surchargée de centimes additionnels ; mais chacun d'eux représente une valeur de 46 fr. 47 c. Un budget ainsi doté ne permet pas de folies.

De cette commune dépendent trois hameaux — *Sous-Cépas*, *Charny l'envers*, *Charny l'endroit* — jetés dans la montagne au milieu de pâturages où les troupeaux arrivent au commencement de l'été, pour redescendre dans la vallée à la fin de l'automne. La population suit les troupeaux.

Ces trois hameaux avaient leurs écoles établies dans des chalets. Leur installation était simple, mais suffisante. Les enfants se contentaient pour leurs classes d'habitations semblables à celles où ils demeurent avec leurs parents.

Un beau jour, l'inspecteur d'académie découvrit que les écoles, « ce luxe de la République », comme dit M. Jules Ferry, doivent être construites en pierres. Le manuel de M. Paul Bert ne peut être commenté avec profit sous un toit rustique.

Injonction de faire monter en toute hâte les maçons à *Charny l'endroit* et à *Charny l'envers* ; retus du conseil municipal ; imposition d'office. Les malheureux habitants d'*Abondance* furent initiés à toutes les beautés de la procédure administrative. « La République », a dit M. Jules Ferry, « sera la République des paysans. » C'est sans doute pour leur témoigner sa sollicitude que la République a fait la loi du 20 mars 1883.

#### ÉTRANGER

ATTENTAT A CRACOVIE. — *Vienne*, 23 avril.

— D'après des renseignements adressés de Cracovie aux journaux viennois, un ouvrier en bronze, du nom de Boleslas Malankiewicz, âgé de 47 ans et originaire de Varsovie, a essayé, hier, pendant qu'on faisait le rapport général dans les bureaux de la direction de la police, où étaient réunis tous les fonctionnaires de l'administration, de lancer une bombe dans les appartements du directeur de la police.

La bombe, n'ayant pas atteint la fenêtre,

dait. Van Leys avait paru s'excuser auprès de la baronne de ne pas la reconduire.

— Fillette, dit-il à Noémie, ne retardons pas ta belle-mère... ; et puis que monsieur le marquis voit bien nous remplacer auprès d'elle, fais lui tes adieux.

Il avait souligné ces derniers mots, significatifs pour elle seule.

Quelques politesses s'échangèrent encore, après lesquelles la baronne, escortée du cavalier qu'elle devait subir, s'éloigna.

Evidemment, c'était une rupture tacite, mais définitive. Pas d'éclat, pas de scandale. Le monde ne saurait rien. On ne se verrait plus qu'à de rares intervalles, quand il le faudrait absolument, pour sauvegarder les convenances.

La bonté n'exclut pas toujours l'énergie. Van Leys appartenait à cette forte race hollandaise dont Rembrandt nous a laissés les portraits ; il ressemblait aux bourgmestres d'alors, ses ancêtres, calmes et débonnaires en apparence, d'une patience longue, mais irréconciliable dès qu'ils se sont juré de l'être, et surtout pour eux-mêmes, inflexibles dans leur volonté. Sa résolution n'avait été prise qu'après un douloureux combat. Il venait, pour ainsi dire, de s'arracher le cœur.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

est retombée sur le sol, où elle a fait explosion.

L'auteur de l'attentat a été lui-même blessé grièvement, mais non mortellement.

Cinquante fenêtres des appartements du directeur de la police ont été brisées.

ÉGYPTÉ. — On télégraphie du Caire au *Daily News* qu'un lieutenant du Mahdi a trouvé actuellement entre Berber et Chendy et qu'il a envoyé des émissaires aux éléments de Berber et des districts situés entre Chendy et Khartoum. Le Mahdi demande que toute la contrée se soumette immédiatement à ses troupes.

Nubar-Pacha, dit la même dépêche du *Daily News*, a déclaré qu'il était trop tard pour envoyer des troupes au Soudan, car il n'y a plus d'espoir pour délivrer les garnisons.

Tout au contraire, d'après la version du correspondant du *Standard* au Caire, Nubar-Pacha insiste sur un envoi immédiat de troupes et dit qu'en cas de refus, il donnera immédiatement sa démission.

Après avoir reçu la dernière dépêche du gouverneur de Berber, ajoute le correspondant du *Standard*, Nubar-Pacha a convoqué un conseil des ministres, auquel assistaient aussi les généraux anglais et, à la suite de ce conseil, le général Wood fait des préparatifs pour un envoi de troupes, à moins qu'il ne reçoive contre-ordre de la part du gouvernement anglais.

CHINE. — *Shanghai*, 23 avril. — Le vice-roi du Yunnan est mort subitement à Hong-Sao. On croit qu'il s'est suicidé.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 avril.

La Bourse paraît être entrée aujourd'hui dans une nouvelle phase de réalisations, et ceux qui soutiennent le marché n'ont fait que très-peu d'efforts pour réagir contre les cours plus faibles que ces réalisations ont amené dès l'ouverture. Les ventes à vrai dire n'ont porté que sur les rentes et quelques valeurs.

Nos fonds publics ont été offerts aux cours suivants : le 3 0/0 de 77 à 76.80 ; — amortissable, 78.07 à 77.87 ; — 4 1/2 0/0, 108.20 à 107.95.

Sur la Banque de France, il y a eu quelques relâchés de reprise à 4.975.

Le Crédit Foncier a gardé une attitude très-satisfaisante à 1.305. Les achats sont bien suivis et persistants, ils ne peuvent donc que provoquer une progression nouvelle des cours et nous engageons vivement les capitalistes à ne plus hésiter en présence de la hausse qui se produit à chaque séance.

Les demandes sur la Foncière d'Algérie sont importantes, on cote 505.

La Banque de Paris s'est tenue à 905. La tendance sur cette valeur est bonne.

Le Crédit Mobilier reste lourd à 337. Nous répétons ce que nous avons dit précédemment, il faut vendre et profiter des dispositions du conseil d'administration qui rachète en ce moment.

On a coté 685 sur le Crédit Industriel ; l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue hier a fixé le dividende à 18 fr. 33 par action pour l'exercice 1883.

Affaires nulles sur la Banque Franco-Egyptienne à 582, malgré les efforts de la spéculation.

La Banque Parisienne est très-offerte.

Les projets de « réorganisation » du Crédit Lyonnais appellent l'attention sur la situation de cette Société dont le capital entier est absorbé par le chapitre seul des comptes débiteurs (?) figurant au dernier bilan pour l'énorme chiffre de cent millions et demi.

Les « dépôts » seuls composeraient donc actuellement son capital de travail, ce qui est extrêmement périlleux.

Nous pourrions en dire autant et plus sur la Société Générale.

Baisse persistante du Gaz de 1,470 à 1,462. Le Suez est assez soutenu à 2,060. Les chemins sont fermes, sans affaires : Lyon, 1,265 ; Nord, 1,710.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

#### Aux Électeurs de Saumur.

Je ne viens point faire le procès de mon pays, ni me poser en censeur de sa conduite politique. S'il y a eu des fautes commises, et qui pourrait en douter ? nous en portons tous la responsabilité, et nous en subissons tous les conséquences funestes. Je viens simplement rappeler à mes concitoyens un devoir patriotique.

Il n'est permis à personne de se désintéresser de la chose publique. Tout homme, par cela même qu'il fait partie d'une société, que cette société s'appelle l'État ou la commune, a le droit et le devoir de travailler, dans la mesure de ses forces, au bon fon-



tionnement et à la prospérité de cette société.

La société est un groupe plus ou moins considérable d'individus, dont les intérêts, par suite de circonstances dépendantes ou indépendantes de leur volonté, se trouvent mis en commun, dans le but d'assurer ce qu'on appelle le bien général.

Le bien général devient le bien particulier des individus qui en profitent : il est donc dans l'ordre que tous les membres d'une même commune, par exemple, unissent leurs efforts pour établir et augmenter le bien commun, qui deviendra le patrimoine de tous, et de chacun en particulier.

Dans les sociétés qui, comme les communes, s'administrent elles-mêmes, le premier devoir des citoyens est de nommer une bonne administration, et de choisir, à cet effet, les hommes les plus recommandables. Le talent, l'instruction, l'honnêteté, le dévouement, l'aptitude aux affaires, l'amour et le respect de la liberté, telles sont les qualités qui doivent distinguer l'administrateur, et inspirer le vote des électeurs. Ainsi les plus dignes ne sont pas les plus audacieux et les plus téméraires ; ce ne sont ni les ventards et les discoureurs de clubs, ni les farceurs qui parlent sans cesse de progrès et trompent la foule avec des promesses qu'ils se sentent dans l'impossibilité de tenir. Si les électeurs n'écoutent que leur raison, ils ne mettront point à leur tête de pareils intrigants.

Malheureusement, dans le choix du bulletin de vote, la raison n'est pas la seule conseillère. Les passions humaines, les discordes civiles, les rivalités politiques, la haine du bien et de la religion exercent souvent une influence prépondérante dans l'urne électorale ; et on a, comme l'histoire nous le démontre, des sociétés mal gouvernées, qui roulent, de désastres en désastres, jusqu'à un complet effondrement dans la banqueroute ou dans le sang.

A qui la responsabilité de la catastrophe ? A ceux sans doute qui ont choisi une administration incapable ou impuissante, mais à ceux aussi qu'une criminelle insouciance a retenus loin du scrutin, et qui, par de faux calculs où la vanité entre pour une grande part, affectent un certain dédain pour les luttes électorales. On dit souvent : Il n'y a rien à faire. Vaine excuse.

Pour mon compte, je crois qu'il n'est aucune société assez gangrenée pour que la grande majorité de ses membres aille chercher les empiriques qui consomment sa ruine. Quoi qu'il en soit, plus une société est malade, plus il y a à faire, plus il y a d'efforts à tenter ; par conséquent, plus l'abstention est coupable. Je ne connais rien de plus pitoyable que ce raisonnement : *Il faut que nous tombions plus bas pour nous relever.* J'aimerais autant dire : Quand je n'aurai plus aucun espoir de guérison, je ferai venir mon médecin.

Qu'à certains jours de combats, le succès soit plus incertain, je l'admets, mais je ne vois pas qu'une difficulté de plus soit une raison pour des hommes de cœur de désertier le champ de bataille. Ce qui importe par-dessus tout, c'est que chacun fasse noblement son devoir, et puisse se dire, dans la paix de sa conscience : J'ai cherché et voulu le bien, j'ai fait ce que j'ai pu.

Les élections du 4 mai sont proches, allons tous au scrutin ; pas d'abstentions !

UN SAUMUROIS.

Un groupe républicain de Saumur, qui prend le titre de « Comité républicain provisoire », a provoqué une réunion privée pour aujourd'hui jeudi, à 8 heures du soir, au foyer du Théâtre, dans le but de constituer un « Comité républicain définitif ».

Ce Comité définitif aura pour mission de préparer et mener à bien les élections municipales du 4 mai.

C'est ce que l'on peut désirer de mieux qu'il les mène à bien !

La 4<sup>e</sup> colonne du 2<sup>e</sup> régiment de pontonniers, venant de Poitiers, est arrivée à Saumur aujourd'hui à midi et demi.

La musique s'est fait entendre dans toute la longueur des quais jusqu'à la place de la Bilange. Cette colonne est partie ce matin de Loudun.

Il est probable que la musique jouera demain soir dans le Square.

Samedi matin, le 2<sup>e</sup> pontonniers quittera Saumur pour retourner à Angers.

### Conseil général de Maine-et-Loire

Session d'avril 1884

Voici les deux discours prononcés lundi, l'un par M. Bruas, président et doyen d'âge, et l'autre par M. le comte de Maillé :

#### DISCOURS DE M. BRUAS

« Messieurs,

« Le triste événement auquel je dois l'honneur de présider le commencement de cette séance, laisse parmi nous un grand vide ; je suis assuré d'être l'interprète des sentiments unanimes du Conseil général en exprimant le douloureux regret que nous fait éprouver la mort inopinée de notre honorable président. M. le comte de Civrac était membre du Conseil général depuis trente-six ans. Il en connaissait toutes les traditions. Sa longue expérience des affaires départementales rendait son concours extrêmement précieux dans l'étude des questions soumises à nos délibérations.

« L'universelle considération dont il jouissait l'a fait dignement apprécier dans les assemblées politiques auxquelles il appartenait. Comme à la Chambre des députés, M. le comte de Civrac, dans le Conseil général qu'il présidait depuis 1871, était entouré d'une estime profonde, juste hommage rendu à la dignité de son caractère et à sa courtoisie. Cette assemblée conservera un long et sympathique souvenir de l'homme éminent et affable qui lui a appartenu pendant tant d'années et qui dirigeait ses opérations avec une incontestable supériorité. »

#### DISCOURS DE M. DE MAILLÉ

« Messieurs,

« Mon premier mouvement serait de vous remercier tout d'abord de l'honneur que vous venez de me faire en m'appelant à la présidence du Conseil général ; mais une pensée qui nous est chère à tous domine mes sentiments et m'entraîne à vous parler de M. le comte de Civrac, qui nous a présidés pendant treize années. Il a laissé tant de souvenirs dans le Conseil général où il a siégé trente-six ans, que le récit de sa vie publique fait, pour ainsi dire, partie de notre histoire départementale.

« En sortant du collège de Beaupréau, dont sa famille était un des principaux fondateurs, il devient page du roi Charles X, et voit sa carrière brisée par une révolution. De retour en Anjou, il emploie son autorité et son intelligence au service de ses concitoyens, qui le recherchent pour en faire le confident et l'arbitre de leurs contestations. Tour à tour conseiller d'arrondissement, conseiller général, député au Corps-Législatif, membre de l'Assemblée nationale, puis de nouveau député, c'est toujours à son dévouement et à ses lumières qu'il est fait appel dans le pays. A la Chambre, la vice-présidence lui est dévolue pendant cinq ans. Son élection comme maire de la ville de Beaupréau fut une des manifestations de la reconnaissance publique dont il était le plus touché.

« Mais c'était surtout au milieu de vous, Messieurs, qu'il montra les qualités supérieures de sa nature calme, impartiale et réservée. Dans la discussion, il ne s'étonnait d'aucune contradiction, n'abandonnait jamais ses idées, savait attendre, et, sans y prétendre, imposait la sagesse de ses vues. Partisan convaincu des libertés publiques, il avait ce même sentiment d'indépendance qui fut le caractère propre des populations vendéennes au milieu desquelles il a vécu. Comme il était profondément attaché à sa religion, les attentats contre la liberté de conscience l'indignaient, et il encourageait, en donnant l'exemple, les sacrifices nécessaires pour préserver la foi de nos enfants. Conseiller sage et prudent, sa résolution une fois prise, il était d'une fermeté inébranlable. C'est à cet ensemble de qualités et à une connaissance approfondie des affaires qu'il a dû sa grande situation dans le département.

« Sa verte vieillesse indiquait la force et semblait le destiner à une longue vie, mais un grand malheur, un malheur irréparable, vint briser sa vie en brisant son cœur. Aucune épreuve ne lui fut épargnée : après les poignantes douleurs de la famille, le chagrin profond que lui causa la mort de Monsieur le comte de Chambord. Bien d'autres furent frappés dans leur dévouement héréditaire, mais il était de ceux qui se sentaient le plus atteints dans leurs affections.

« Fidèle aux principes politiques de toute sa vie, il s'imposa l'oubli de ce qui, dans le

passé, pouvait diviser, et toujours conséquent avec lui-même, ce fut avec une conviction réfléchie qu'il rattacha ses espérances à un nouvel avenir.

« Messieurs, en me nommant à la place occupée par M. le comte de Civrac, vous m'avez mis sous les yeux un grand exemple, et je croirai ne pouvoir mieux vous en témoigner ma reconnaissance qu'en m'efforçant de le suivre. Je me souviendrai que, se renfermant dans les questions d'affaires, il a écarté des discussions de cette assemblée ce qui tenait exclusivement à la politique. Tout en défendant les droits du Conseil général, laissés à la vigilance de son président, il a cherché et a le plus souvent réussi à vivre en bonne harmonie avec l'autorité préfectorale, contribuant ainsi à la gestion efficace des affaires confiées à ses soins. Je tâcherai donc de marcher sur ses traces, et si je n'ai pas l'espoir de pouvoir jamais le remplacer, je conserve du moins, grâce à votre concours, celui de ne pas laisser périr en nos mains les intérêts du département. »

#### HOMMAGE A M<sup>r</sup> FREPPEL.

Le comité « de la croix d'honneur » ne saurait trop remercier les personnes qui se sont mises à sa disposition pour recueillir les souscriptions.

Des listes destinées à recevoir les noms des souscripteurs leur ont été confiées ; ces listes ne seront point publiées ; mais elles seront réunies dans un album qui sera remis à Monseigneur avec la croix.

Nous connaissons déjà plus d'une modeste souscription de 0 fr. 25 c. Ces hommages des travailleurs iront droit au cœur de notre Evêque.

Nous rappelons que les souscriptions sont reçues : à Angers, chez MM. Porché, rue Saint-Martin, 5 ; Briand, libraire, rue Saint-Laud ; Germain et Grassin, libraires, rue Saint-Laud, et aux bureaux du journal *l'Anjou* ; à Saumur, au bureau de *l'Echo Saumurois*.

#### LES FEMMES AU CONSEIL MUNICIPAL

L'article 54 de la nouvelle loi municipale relative à la publicité des séances soulève une question assez délicate, celle de savoir si les femmes peuvent pénétrer dans la partie de la salle réservée au public.

Aucune restriction n'a été faite pour le sexe faible et les commentateurs de la loi les plus compétents, M. de Ramel entre autres, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, estime que les femmes doivent être admises.

En vertu de son pouvoir de police, le maire ou celui qui préside la séance peut exclure les perturbateurs ou ceux qui manifestement peuvent troubler les délibérations, tels que les enfants en bas âge.

Mais il n'est pas nécessaire d'être électeur pour avoir accès dans le lieu réservé au public et les femmes peuvent y entrer.

Que le beau sexe se le tienne pour dit !

#### LA GELÉE ET LA NEIGE.

La gelée continue à exercer ses ravages sur nos vignes. On dit que dans le Chinonais la récolte est gravement compromise.

Du côté de Saint-Cyr, Fondettes, Vouvray, il en est de même.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« Nos vignes qui n'avaient été que faiblement atteintes par la gelée du 4 courant, ont malheureusement subi ce matin les désastreux effets du refroidissement de la température.

« La gelée a été très-intense cette nuit, et dans la matinée, sur plusieurs points des environs de Poitiers, les bourgeons de la vigne ont été grillés par les rayons du soleil.

« Et ce n'est pourtant que vendredi prochain, à 3 h. 7 du soir, que la redoutable lune nous montrera son nez roux. »

Dimanche matin, la ville de Châteauroux a pu contempler une chute de neige assez abondante.

Vers midi, le temps s'est éclairci ; mais le froid n'en persiste pas moins, au grand préjudice des récoltes de toute nature.

Depuis quelques jours, quand le ciel est clair, la planète Vénus est visible à l'œil jusqu'à 44 heures du soir. La belle étoile du Berger brille au firmament comme un point lumineux, sans rayons d'aucune sorte.

Ce phénomène de visibilité d'une planète en plein jour est excessivement rare ; aussi engageons-nous les astronomes amateurs à répéter cette curieuse expérience pendant le courant d'avril et les premiers jours du mois de mai ; par les ciels clairs, Vénus sera visible.

Le correspondant du *Temps* lui télégraphie de Marseille :

« Le ministre des postes et des télégraphes vient d'adresser à ses agents une circulaire décidant que, désormais, les dépêches qui ne portent d'autre adresse que le nom du négociant et celui de la ville où il réside, seront rejetées comme portant une adresse insuffisante. Cette circulaire étant restée secrète, de nombreuses dépêches ont été arrêtées. Les négociants se déclarent fort mécontents de cette mesure. »

Entendu à Mondoubleau, canton de Vendôme, dans un café, le jour de la foire, et communiqué au *Journal de Loir-et-Cher* :

« — Vous prétendez que la République n'est pas le régime du gaspillage ? Voulez-vous parler que sur dix communes administrées par des républicains, depuis six ans, il y en a trois qui sont endettées pour trente ans, quatre pour vingt ans, et les trois autres pour au moins quinze ans ? »

Personne n'a osé tenir le pari.

### C<sup>e</sup> DES CHEMINS DE FER DE MADRID A SARAGOSSE ET A ALICANTE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 100,000 Obligations de 500 francs  
(Emission autorisée par Ordre Royal du 18 Août 1883)

Intérêt annuel payable par semestres à : Paris, 15 francs ; — Madrid, 14.25 pesetas ; — Londres, £ 0.11.10 d., sous déduction d'une retenue pour impôts, limitée à 25 centimes par coupon, la C<sup>e</sup> prenant à sa charge le surplus des impôts actuellement existants.

Amortissement des Obligations

En 69 tirages annuels, dont le premier aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1885.

Le remboursement s'en fera à Paris, Madrid et Londres, à 500 francs, 475 pesetas, £ 19.14.5.

On souscrit : Mardi 29 avril

Et dès à présent, par correspondance, à :

Paris, chez MM. de ROTHSCCHILD frères ;

Bruxelles, chez M. L. Lambert ;

Madrid, chez MM. Weisweiler et Bauer,

aux conditions suivantes :

Fr. 50 » en souscrivant ;

70 » à la répartition ;

62 50 le 15 juin 1884, soit net 55 fr. 25,

déduction faite du coupon de 7 fr.

25, échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1884 ;

150 » le 31 août 1884.

Fr. 312 50

Faculté, à toute époque, dès la répartition, d'acomplir à 5/0 la totalité des versements ultérieurs.

On peut, moyennant le versement intégral de

Fr. 309 50

souscrire des titres entièrement libérés ayant droit au coupon payable le 1<sup>er</sup> juillet 1884.

Un droit de préférence est accordé dans la répartition aux souscripteurs d'obligations libérées. La réduction, s'il y a lieu, portera d'abord sur les souscriptions d'obligations non libérées.

En tenant compte de la portion courue du coupon et de la prime de remboursement, l'obligation libérée correspond à un placement de 5 1/4 0/0.

D'après la loi Espagnole, les Obligations de Chemins de fer prennent rang sur les registres hypothécaires au fur et à mesure de leur émission.

Les présentes 100,000 Obligations ont été comprises dans l'inscription au registre des hypothèques en date du 7 décembre 1883. Elles ont, en conséquence, 2<sup>e</sup> hypothèque sur l'ancien réseau des Chemins de fer de Madrid à Saragosse et à Alicante et 1<sup>re</sup> hypothèque sur les lignes nouvelles.

Le service de l'intérêt et de l'amortissement de ces obligations est assuré par les produits nets de la C<sup>e</sup>.

Ces produits nets, toujours croissants depuis plusieurs années, ont été, pour 1882, d'après les comptes approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 1883, de 8,715,580 fr., déduction faite de toutes les charges de la C<sup>e</sup>. (Dépenses d'exploitation, intérêt et amortissement des obligations, etc.)

Ces Obligations seront cotées à la Bourse de Paris.

*La Chlorose et l'Anémie,*

*sont heureusement combattues*

*par l'emploi régulier du*

*Bravais. Celui-ci redonne*

*au sang appauvri la colora-*

*tion qu'il a perdue par la*

*maladie.*

Dépôt à Saumur : M. D'uvv, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.



LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>,  
rue Jacob, 56, à PARIS.

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

### RIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

## FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

## LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à TOURS.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEORGEY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

### AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C<sup>ies</sup> de l'Est, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

## LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 19 avril 1884.

Jeanne d'Arc, 1 gravure.  
Chronique parisienne, par Alceste.  
Chronique générale de la Semaine.  
Le courrier d'une hirondelle, par Aimé Giron.  
Origine du Langage (suite).  
Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 7 gravures, par Marc Twain.  
Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier.  
Sphinxiana.  
Bibliographie.  
La Semaine financière, par J. Belitruud.

Abonnement : Un an, 18 fr.

Librairie H. Oudin, 31, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spécialistes obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démaigeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le lundi 28 avril 1884, à 1 heure après midi

A Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 75, maison de M. BIGEAU.

Il sera vendu :

Bureau, séparation à grillages avec guichets, banquettes, coffre-fort, balance avec série de poids, presse à copier, appareils à gaz et à chauffage, pendule œil de bœuf, cartons ;

Cartonnier acajou, bureau acajou, chaises, glace, bureaux en noyer, fauteuil, chaises, cadres, flambeaux, portières, rideaux, appareil à feu émaillé et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,  
(317) CH. MILLION.

ON DEMANDE un ménage, sans enfants, pour conciergerie.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, 27, place de la Bilange.

## CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, le 2 avril 1884, enregistré le 9 du même mois, M. Pierre CIRET et M. Charles CIRET, son fils, négociants à Saumur, ont établi entre eux une Société en nom collectif pour l'exploitation de la maison de commerce de tailleur et spécialement d'habillements militaires possédée par M. Ciret père, à Saumur, place de la Bilange, 15, avec succursale à Paris, rue de Rennes, 144.

La raison et la signature sociale sont : *Ciret et fils*.

Le siège de la Société est à Saumur, place de la Bilange, 15, avec succursale à Paris, rue de Rennes, 144.

Chacun des associés a pleins pouvoirs de gérer, administrer et signer pour la Société ; néanmoins, tous engagements pour une somme supérieure à 5.000 fr. doivent être revêtus de la signature des deux associés.

Le fond social est de 100.000 fr., il peut être porté à 150.000 francs.

La Société a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1884; elle finira le 1<sup>er</sup> janvier 1894.

Des expéditions entières de l'acte

constitutif ont été déposées : à Saumur, le 23 avril, au greffe du Tribunal de commerce et à la Justice de paix de canton sud, et à Paris, le 21 avril, au greffe du Tribunal de commerce et à celui de la Justice de paix du VI<sup>e</sup> arrondissement.

Pour extrait : BRAC.

UNE DAME désire trouver un emploi dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODDET.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE  
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.  
**LÉONARD PAUPIER**  
84, Rue Saint-Maur, à PARIS  
80 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR

Bascule Romaine au 100<sup>e</sup>, renforcée. Pont à Bascule pour Voitures et Wagons. Balance-Bascule au 10<sup>e</sup>. Brouette à coffre tout en fer. Petite Cheminée de fer fixes et portatives, agricoles et industrielles. Brouette à Bascule tout en fer.

## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

## GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes ou en 25 séries à 75 centimes NE REVIENTRA QU'A 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1<sup>re</sup> livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 AVRIL 1884.

Valeurs au comptant	Ciôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Ciôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Ciôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Ciôture préc.	Dernier cours.
3 % amortissable	77 15	76 75	Est	760	760	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	518	520
3 % (nouveau)	78 15	77 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1267 50	1270	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	511	Est	358	357
4 1/2 %	106	106 25	Midi	1187 50	1185	1865, 4 %	516 50	516	Midi	365	365
4 1/2 % (nouveau)	108 35	108 05	Nord	1720	1710	1869, 3 %	403 75	403	Nord	368	367 25
Obligations du Trésor	102	102 50	Orléans	1297 50	1298 75	1871, 3 %	393	393 50	Orléans	365 25	364
Banque de France	4990	4985	Ouest	807 50	801 25	1875, 3 %	512	513	Ouest	366	364
Société Générale	480	488 75	Compagnie parisienne du Gaz	1470	1480	1876, 4 %	512	511	Paris-Lyon-Méditerranée	378 50	373
Comptoir d'escompte	943	945	Canal de Suez	2067 50	2042 50	Bons de liquid. Ville de Paris	516	516	Paris-Bourbonnais	367 50	368
Crédit Lyonnais	390	383 75	C. gén. Transatlantique	500	495	Obligations communales 1879	443	445	Canal de Suez	567	565
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1315	1205				Obligat. foncières 1879 3 %	451 50	451 50			
Crédit mobilier	340	337 50				Obligat. foncières 1883 3 %	349 75	349 50			

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

### Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)  
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.  
1 — 25 — soir,  
3 — 32 — express.  
7 — 15 — omnibus.  
10 — 36 — (s'arrête à Angers).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.  
9 — 21 — omnibus.  
8 — 37 — express.  
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.  
4 — 44 — omnibus (s'ar. à Tours)  
10 — 24 — express-poste.  
Le train partant d'Angers à 5 heures 25 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

### Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 7 avril 1884)

#### SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur... (départ)	6 05	7 45	9 15	3 50
Chacé-Varrains	6 15	7 54	9 08	4 08
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	8 02	9 15	4 24
Montreuil-Bellay... (arrivée)	6 39	8 16	9 28	4 42

#### MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay... (départ)	8 50	9 45	1 52	5 04	8 30	11 01
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 06	10 10	3 08	5 20	8 46	11 17
Chacé-Varrains	7 14	10 36	3 16	5 28	8 54	11 25
Saumur... (arrivée)	7 26	10 39	3 28	5 40	9 06	11 33

#### SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur... (départ)	6 05	3 50
Montreuil-Bellay	6 53	4 56
Lernay	7 02	5 05
Brion-sur-Thouet	7 14	5 10
Thouars... (arrivée)	7 29	5 25

#### THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte soir.
Thouars... (départ)	5 40	7 43
Brion-sur-Thouet	5 58	7 57
Lernay	6 07	8 07
Montreuil-Bellay	6 50	8 30
Saumur... (arrivée)	7 26	9 06

#### MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil... (départ)	7	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 33
Arçay	8 34	3 4	9 49
Mirebeau	9 27	3 54	10 48
Neuville	9 57	4 24	11 17
Poitiers... (arrivée)	10 32	4 56	11 54

#### POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers... (départ)	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 08
Mirebeau	6 55	1 57	7 56
Arçay	7 50	2 53	8 44
Loudun	8 43	3 30	9 32
Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 31	10 50